



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 février 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 février 2022

Présents : MM. GAULTIER, BOISSEAU, MARAIS, CHOMAUD, LAZARD et Mesdames GOULT-DELATTRE, COLIN, NONET, COUZY, DESROCHES, PUSSIOT et ADAM

Excusés : M. BLOND (donne pouvoir à M. C MARAIS) ; T DE CHASSEY (donne pouvoir à M. B GAULTIER) ; M. MINARET (excusé)

Secrétaire de séance : Sylvie ADAM

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 17 janvier 2022
2. Lecture des décisions
3. Approbation du compte de gestion 2021 (P.J.)
4. Vote du compte administratif 2021 (P.J.)
5. Affectation du résultat 2021 (P.J.)
6. Cession des parcelles relatives au lotissement du Chilloux du Budget principal au Budget annexe
7. Demande de subvention
8. Participation chauffage la poste
9. Adhésion au GIP RECIA pour l'environnement numérique de travail de l'école

DIVERS

- Compte rendu « Travaux »
- Compte rendu des réunions

La Séance est ouverte à 18h00

1. Le Conseil Municipal APPROUVE le compte rendu de la séance du 17 janvier 2022.

2. Liste des décisions

Monsieur le Maire énonce les décisions prises **depuis 1 janvier 2022**, selon ses délégations :

Numéro décision	Date de la décision	Intitulé de la décision	Montant TTC
1/2022	07/01/2022	DIAG habitat – rénovation Eglise – diagnostics amiante plomb	367€
2/2022	11/01/2022	ELITEL- intervention technicien standard	412.20€
3/2022	13/01/2022	Etp VARVOUX dessouchage	10 224€
4/2022	17/01/2022	CHRISTIN- produits d'entretien	1506.12€
5/2022	18/01/2022	RENAULT batteries Kangoo	428.99€
6/2022	24/01/2022	IKEA – achats cadres	96.80€
7/2022	24/01/2022	FABREGUE-Enveloppes électorales	126.50€
8/2022	10/02/2022	BRUNEAU- 5 Capteurs de CO2	307.50€
9/2022	17/02/2022	GEMINET – embrayage tracteur	2216.95€
10/2022	21/02/2022	CHUBB- Maison médicale sécurité – extincteurs + consignes de sécurité	659.05€
11/2022	23/02/2022	CAAHMRO – Engrais Stade	1193€

3. Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4. Vote du compte administratif 2021

Monsieur le Maire sort de la salle.

Sous la présidence de Monsieur BOISSEAU, 1^{er} adjoint au Maire, le compte administratif 2021 est présenté par chapitre. Le tableau est annexé au présent compte rendu. Le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

	Résultat des dépenses	Résultat des recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	820 467.91	1 123 844.03	303 376.12
Investissement	408 031.71	606 824.02	198 792.31

Restes à réaliser :

En dépenses : 495 527€

En recettes : 126 297€

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur BOISSEAU entendu et hors de la présence du Maire :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

5. Affection du résultat 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu :

Après avoir examiné et voté le compte administratif 2021,

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **303 376.12€**.

Il **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Le résultat de fonctionnement 2021 s'élève **303 376.12€**.

Le résultat antérieur reporté (R002) s'élève à **0€**

Le résultat cumulé du fonctionnement s'élève à **303 376.12€**.

Le solde d'exécution cumulé d'investissement (001) s'élève à - **57 585.58€**

Le solde des restes à réaliser s'élève à - 495 527 € en Dépenses et 126 297€ en Recettes **soit un solde de - 426 815.58€**

Le besoin de financement (1068) s'élève à **303 376.12€**.

6. Cession des parcelles relatives au lotissement du Chilloux du Budget principal au Budget annexe

Par délibération du 4 octobre 2021, le conseil municipal a décidé de créer un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « budget annexe de lotissement du Chilloux » qui regroupera l'ensemble des opérations à venir, relatives à la gestion en régie communale de ce lotissement.

Les parcelles ci-après sont répertoriées à l'inventaire du budget principal. En conséquence, il convient de transférer ces parcelles dans le budget du lotissement communal pour leur valeur historique estimée à 62 000 €.

Le lotissement communal « Le Chilloux » sera aménagé sur les terrains communaux suivants classés en zone D du PLU :

- Terrain cadastré D127 d'une contenance de 841 m²
- Terrain cadastré D1062 d'une contenance de 249 m²
- Terrain cadastré D120 d'une contenance de 216 m²
- Terrain cadastré D121 d'une contenance de 242 m²
- Terrain cadastré D122 d'une contenance de 345 m²
- Terrain cadastré D123 d'une contenance de 335 m²
- Terrain cadastré D125 d'une contenance de 405 m²
- Terrain cadastré D126 d'une contenance de 1365 m²
- Terrain cadastré D132 d'une contenance de 372 m²
- Terrain cadastré D909 d'une contenance de 170 m²
- Terrain cadastré D911 d'une contenance de 178 m²
- Terrain cadastré D968 d'une contenance de 1839 m²
- Terrain cadastré D969 d'une contenance de 81m²
- Terrain cadastré D1006 d'une contenance de 92 m²
- Terrain cadastré D1241 d'une contenance de 820 m²
- Terrain cadastré D1242 d'une contenance de 1568m²

Ces transferts généreront des écritures comptables de cession entre le budget principal et le budget annexe. Ils seront indiqués au chapitre 024 « immobilisation affectées, concédées, affermés » de la section des recettes d'investissement du budget principal et au chapitre 011 compte 6015 « terrains à aménager » de la section des dépenses de fonctionnement

M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux.

- **AUTORISE** la cession des parcelles cadastrées ci-dessus référencée du Budget primitif de la commune et budget annexe du Lotissement pour un montant de 62 000€.

7. Demande de subvention

Monsieur le Maire explique que l'association LaK'DANSE organise un concours de Danse. A cette fin, la présidente est venue le rencontrer afin de solliciter une subvention auprès de la commune. Elle a présenté le budget prévisionnel de cette manifestation.

M. le maire rappelle que l'association s'entraîne régulièrement à la salle J. LANZAMAN.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu :

- **VOTE**, à l'unanimité, la subvention suivante :

LaK'Danse	150€
-----------	------

- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou les adjoints en cas d'empêchement à effectuer toutes les démarches et signer tout document relatif à cette affaire.

8. Participation chauffage la poste

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le système de chauffage de la Mairie est commun avec celui de la Poste. Il était appliqué une clé de répartition à la consommation depuis l'installation de la pompe à chaleur. Il est proposé d'appliquer une participation de 10% de la facture globale d'électricité de l'année à la Poste afin de déterminer le montant de leur frais de chauffage.

Monsieur le Maire précise que La Poste dispose d'un compteur électrique indépendant de celui de la mairie pour sa consommation d'électricité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, *après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu à l'unanimité* **DECIDE** d'appliquer une participation à hauteur de 10% du montant de la facture d'électricité globale de la Mairie afin de déterminer le montant annuel des frais de chauffage de la Poste soit **270.78€** pour l'année 2020.

9. Adhésion au GIP RECIA pour l'environnement numérique de travail de l'école

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'abonnement à l'ENT Beneyluschool arrive à échéance en avril. Ainsi, dans le cadre de l'appel à projet pour le socle numérique, l'école peut bénéficier de l'ENT Primot chapeauté par l'académie Orléans-Tours, validé lors de l'accord donné dans le cadre de l'appel à projet. Toutefois, la commune doit adhérer au GIP RECIA afin de permettre un accès à l'ENT pour un montant de 200€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** l'adhésion au GIP RECIA pour un montant de 200€
- **INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement ses adjoints, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIVERS

• **Compte rendu « Travaux »**

- **Maison de santé**

Les travaux sont presque terminés. La commission « Environnement » s'est réunie pour déterminer le choix des plantations du parterre de fleur. Le devis a été validé, le choix des plantations permettra un entretien facile.

- **Eglise**

Des études supplémentaires sont réalisées sur les peintures car de nouvelles ont été découvertes

- **Service Technique**

Les employés ont effectué l'entretien et la taille. Ils ont refait la rampe de l'escalier donnant entre le parc et la maison médicale

- **Aire de jeux**

M. BOISSEAU mentionne la réparation du tourniquet qui est abîmé. Des devis de pièces détachées ont été signés pour permettre l'entretien des autres éléments de jeux. Un jeu pour enfant a aussi été commandé.

- **Compte rendu des réunions**

Annie Pussiot fait un retour sur le Plan Alimentaire Territoriale.

Monsieur le maire informe le conseil de la mise à disposition de 3 référents numériques sur le territoire de la CCLST. Ces référents aident les administrés dans leurs démarches et les former sur les compétences informatiques. L'Etat aide la CCLST avec une aide de 50000€ sur 2 ans par référent.

M. le maire présente les formations AMIL pour le 1^{er} semestre.

Le compte de formation des élus est possible pour bénéficier de formation via « mon compte de formation ».

Le conseil discute sur les taux des taxes foncières avec l'observation des communes de mêmes strates sur la CCLST.

Culture :

29 avril : concert de Vincent DUBOIS à l'espace J. LANZMANN

11 juin 2022 : 50 ans du foot

La séance est levée à 19h30